



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 03/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D - 2019/120

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

BORDEAUX. 152 quai de Bacalan. Cession d'une emprise de terrain nu cadastrée section GL 41 issue de la parcelle GL 33 d'une superficie de 29 m². Décision. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'une emprise de terrain nu d'une superficie de 473 m², cadastrée section GL 42, issue de la parcelle GL 33, sise 152 quai de Bacalan à Bordeaux.

Dans le cadre des régularisations foncières à opérer dans le secteur et plus particulièrement aux abords de la Cité du vin, Bordeaux Métropole sollicite la cession à son profit de cette parcelle à titre gratuit.

S'analysant comme un transfert de charges, cette cession pourrait s'opérer à titre gratuit, conformément à l'avis du service du Domaine en date du 5 février 2019.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la cession, à titre gratuit, au profit de Bordeaux Métropole de l'emprise de terrain nu, d'une superficie de 473 m², cadastrée section GL 42, sise 152 quai de Bacalan à Bordeaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

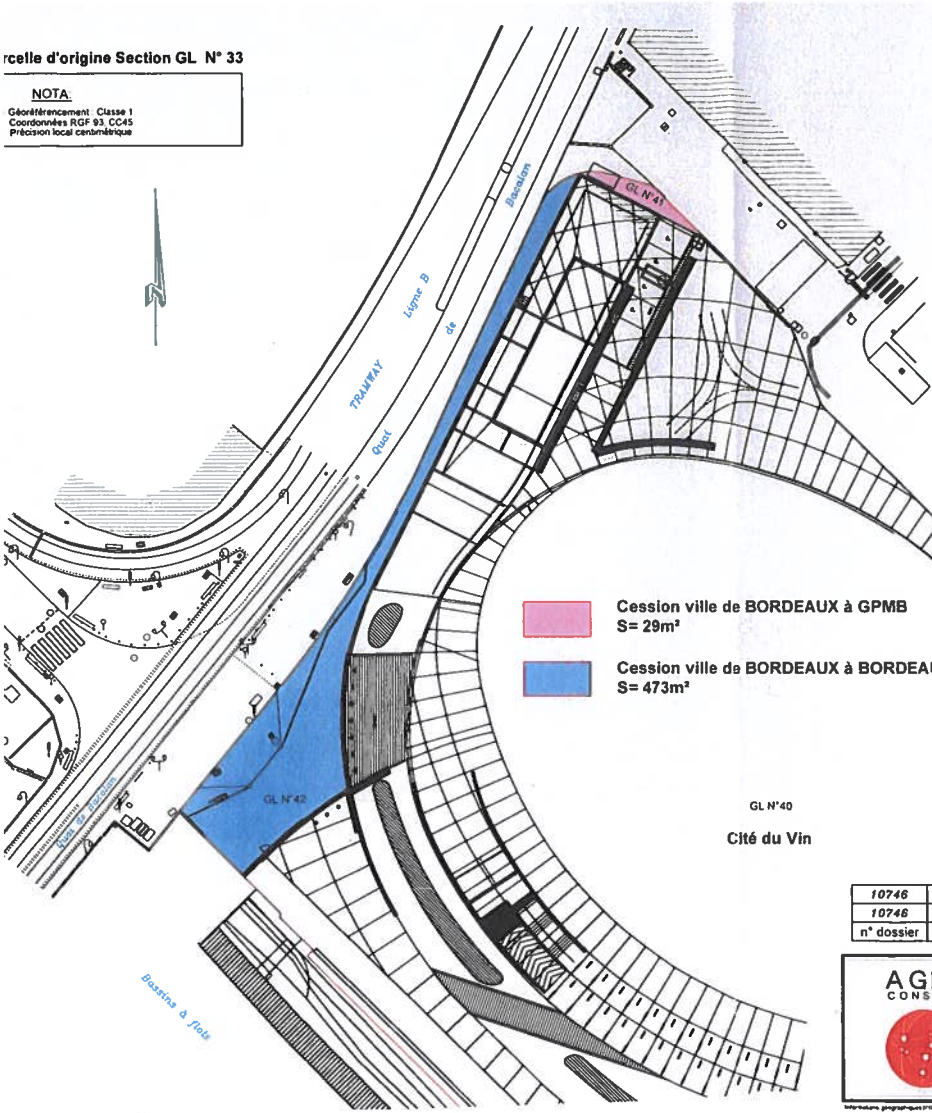
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

rcelle d'origine Section GL N° 33

NOTA
Géoréférencement Classe 1
Coordonnées RGF 93 CC45
Précision local centimétrique



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE BORDEAUX

134-150 Quai de Bacalan

Propriété de la ville de BORDEAUX

Cité du Vin

PLAN DE CESSION

ECHELLE:1/500

Cession ville de BORDEAUX à GPMB
S= 29m²
Cession ville de BORDEAUX à BORDEAUX METROPOLE
S= 473m²

AGEO conseils
Géomètres-Experts Fonciers Associés
R. PEDEZERT - V. DUBES - V. LABAILLE
156, avenue Jean Jaurès - 33600 Pessac (Siège)
Tél. 05 56 51 89 35 / Fax 05 56 51 89 38
N° inscription : Ordre des Géomètres Experts 1993 C 900004

GL N°40
Cité du Vin

10746	522-15	B	18/04/16	F.G.	MAJ référence cadastrale suite DMPC N°63384
10746	522-15	A	01/03/16	V.L.	Première diffusion
n° dossier	n° commande	indice	date	établi par	observations



AGEO conseils
Géomètres - Experts Fonciers Associés
Vincent DUBES - Vincent LABAILLE

Agence de PESSAC
Rue de la République - 33600 PESSAC
156, Avenue Jean-Jaurès - 33600 PESSAC
Tél. 05 56 24 84 21 / 05 56 51 89 35 - Fax 05 56 51 89 38
e-mail : ageoconseils.pessac@orange.fr

Informations géographiques tirées de la base AGEO conseils. Représentation simplifiée. La fabrication technique correspondante ne peut pas être faite. Il s'agit d'une photo aérienne prise à l'échelle de 1:500.

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

DIRECTOIRE

Séance du 25 janvier 2018

PROCES-VERBAL

Décision n°1

Cotisations 2018

Approuvée à l'unanimité

Décision n°2

Subvention du Cluster Bordeaux Superyachts Refit

Approuvée à l'unanimité

Décision n°3

Attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation des Rencontres Nationales du
Tourisme Fluvial

Approuvée à l'unanimité

Décision n°4

Acquisition d'une parcelle de terrain située au 152 quai de Bacalan à Bordeaux

Approuvée à l'unanimité

Décision n°5

Procédures types de sélection inhérentes à la circulaire Sapin 2

Approuvée à l'unanimité



Christophe MASSON
Président du Directoire

DIRECTOIRE

Séance du jeudi 25 janvier 2018

**Acquisition d'une parcelle de terrain située
152 quai de Bacalan à Bordeaux**

1 – Préambule

Le GPMB a cédé à la ville de Bordeaux les emprises foncières sur lesquelles a été édifiée la Cité du Vin à l'entrée des écluses des bassins à flot à Bordeaux. Par courrier en date du 23 juin 2016, la Ville de Bordeaux informe le Port de son souhait d'engager les régularisations foncières après achèvement des travaux.

Dans ce cadre, elle souhaite céder au Port une emprise cadastrée GL n° 41, d'une surface de 29 m², située 152 quai de Bacalan.

Le Port est resté propriétaire de son ancienne entrée à cette adresse qui sert pour les livraisons en véhicules lourd de ses ateliers. Elle dessert également l'entrée de service de la Cité du Vin. (cf plan joint). L'acquisition envisagée permettra d'ajuster la répartition du foncier entre les 2 établissements à la position définitive des clôtures.

2 – Conditions de cession

Cette cession s'analysant comme un transfert de charges vers le Port, la Ville de Bordeaux envisage une cession à titre gratuit.

Décision

En conséquence, il est demandé au Directoire de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition par le Port, à titre gratuit, du terrain ci-dessus évoqué et autoriser son Président à signer l'acte authentique correspondant.